

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles – CHATAL Christophe — MONDIERE Hubert – Alain DAYET - Bernard PIVOT- Danielle LACOUR- Véronique FESSY – Laurence BERT- Maxime GASDON- Mickaël RIVIERE (arrivé à 21h00)- Nathalie VALENTIN.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : DELANGLE Chantal (jusqu'à 21h27) (pouvoir à Gabriel DESBROSSE) - Olivier CARTET (à Bruno ALEX).

Secrétaire de séance : Laurence BERT

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Délibérations :

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement Collectif 2017.
2. Délibération pour le déplacement du panneau d'agglomération « PRADINES » sur la Route de Boisset.

Sujets à discuter :

1. Circulation et traitement des eaux pluviales sur la Rue de la Picolière et la Rue des Giraudières.
2. Discussion sur les devis reçus concernant l'aménagement des 2 appartements situés au-dessus du Multiservices.

Questions diverses.

⇒ Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17.07.2018 est approuvé à l'unanimité.



Délibérations :

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement Collectif 2017.

Présentation par Charles BRUN.

Le Conseil Municipal approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement Collectif 2017 à l'unanimité.

Ce rapport est consultable en Mairie et joint en annexe de ce compte-rendu.

2. Délibération pour le déplacement du panneau d'agglomération « PRADINES » sur la Route de Boisset.

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'envisager un déplacement du panneau d'agglomération « PRADINES » actuellement situé au niveau du carrefour de la Picolière. Il propose de le déplacer vers Mr et Mme Bertrand HERMANN sur la Route Départementale 45.

En effet, le déplacement de ce panneau permettrait de réglementer la circulation au niveau du carrefour de la Picolière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

⇒ Sujets à discuter :

1. Circulation et traitement des eaux pluviales sur la Rue de la Picolière et la Rue des Giraudières.

Traitement des eaux pluviales :

Le Maire informe le Conseil que le traitement des eaux pluviales pose problème sur la Rue de la Picolière et la Rue des Giraudières et sur la RD 27 (suite aux courriers reçus des riverains).

Un rendez-vous a eu lieu avec Mr Christian BUONO (DDT) sur place pour évoquer ce problème. Selon lui, il serait possible pour le département d'effectuer des travaux et éventuellement une traversée supplémentaire sur la RD 27 à la sortie des voies communales, à la condition que la commune s'engage à faire des régulations des eaux des deux voies.

Le maire propose donc la solution suivante : créer des bourrelets pour emmener l'eau dans les fossés et faire des travaux d'aménagement pour la réserve incendie (celle-ci est à la limite du débordement). Une demande de devis va être effectué pour évaluer le montant de ces améliorations.

Sens de circulation :

Le problème du non-respect du sens interdit à la sortie du lotissement Rue de la Picolière est abordé. En effet, un certain nombre de véhicules emprunte la Rue de la Picolière à contre-sens (plus rapide évitant ainsi la traversée du bourg, mais qui reste dangereux pour les habitants du lotissement).

Le Maire propose que, compte tenu du déplacement du panneau « Pradines », le haut sera en agglomération et un panneau « Pradines » sera installé en bas. De ce fait, la circulation pourrait être réduite éventuellement à 30 km/h et pourrait se faire dans les deux sens.

Un point a été soulevé aussi en haut du lotissement avec le carrefour : visibilité, vitesse,...

De plus, une habitante domiciliée en face de la sortie du lotissement demande s'il est possible de décaler le panneau du « sens interdit » gênant la visibilité pour sortir.

La Commission « Voirie » va étudier le problème des eaux pluviales en même temps que la réglementation de la circulation à la sortie du lotissement

Charles BRUN fait part également d'une demande de Monsieur CHAVRIER. Celui-ci sollicite un miroir vers le carrefour situé à la sortie du Chemin du Prugnier sur la RD 45. Nous sommes hors agglomération.

Un autre problème est soulevé par des riverains domiciliés sur la Route de la Voisinée.

Les nouvelles constructions sur les terrains qui appartenaient à Jean GONIN sont légèrement en contrebas par rapport au niveau de la route.

Certaines maisons reçoivent les eaux pluviales sur leur terrain (risque d'inondation) lors de gros orages.

Lors des constructions et des aménagements paysagers de leurs terrains les riverains doivent tenir compte de la topologie de l'existant en particulier de la voirie, des contraintes actuelles et faire les travaux pour pallier et gérer l'évacuation des eaux pluviales.

2. Discussion sur les devis reçus concernant l'aménagement des 2 appartements situés au-dessus du Multiservices.

Le Maire présente au Conseil Municipal les montants des devis reçus pour l'aménagement des 2 appartements situés au-dessus du Multiservices.

Il propose de créer des commissions afin d'étudier les devis. Les entreprises seront retenues après délibération du prochain Conseil Municipal fixé au mardi 16 octobre 2018.

⇒ Questions diverses

- **Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du Foot du 22 juin 2018** : Laurence BERT, adjointe en charge des relations avec les associations, dresse un compte-rendu : Organisation en commissions , 1 service civique pour 6 mois, accent mis sur la communication avec Facebook, bons résultats dans les compétitions sportives du club, beaucoup de dynamisme sur le terrain, équilibre financier atteint, recherche de nouveaux comptables suite à leurs départs (c'est le président qui assure cette fonction actuellement).
- **Réunion d'information Mutuelle de Santé** : Mardi 18 septembre 2018 à 18h30 en salle du Conseil.
- **Concert à l'église par Cappella Forensis le samedi 06 octobre 2018 à 20h30.**

Le coût est de 1300 € avec une subvention de 60 % par le Département.

Les flyers sont répartis entre les conseillers pour une distribution.

- **Rapprochement avec St Vincent de Boisset et Notre Dame de Boisset** à la demande de Mr le Maire David DOZANCE à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. Il est prévu le **vendredi 26 octobre à 20 h** (Salle de la Chenaie à Notre Dame) une conférence de Jean-Paul NOMADE, historien.

- **Réunion des associations** : samedi 27 octobre à 10 h en salle du conseil.

- **Salon des artistes** : 27 et 28 avril 2019 à la salle des fêtes.

- **Compte-rendu de l'expertise du city-stade** : le Maire informe le Conseil que, suite aux malfaçons de la plateforme du city-stade, l'expertise a été réalisée le vendredi 07 septembre 2018. Il en est ressorti que les factures n'ayant pas été réglées, la garantie décennale des entreprises ne peut pas jouer. L'expert a proposé au Maire de prendre à notre charge une étude géologique.
Afin de régler cet incident, il est proposé de tout resurfer avec de la résine et de poser ensuite du gazon synthétique (Alain Dayet demande s'il n'y a pas d'autre solution technique). Le coût serait pris en charge essentiellement par les entreprises, la Mairie financera peut-être une petite partie. Le Maire souhaite privilégier avant tout une solution amiable.

- **Réaménagement de la salle des associations** :

Le Maire informe que nous avons reçu Marianne TRONCY en charge de l'étude de faisabilité du projet de réaménagement de la salle des associations. Cette dernière nous a informés de la nécessité de faire réaliser un diagnostic « Amiante ». La société « Activ'Expertises » sera consultée pour la réalisation de ce diagnostic.

- **Réunion de la Commission « Jeunesse » à la COPLER** (Membres : Chantal – Danielle-Véronique- Olivier CARTET - Alain DAYET) : jeudi 11 octobre 2018 à 20 h.

- **Litiges illuminations** : Suite à la livraison de deux cartons bien abîmés, Danielle Lacour demande un échange de la guirlande défectueuse mais elle attend une réponse du SAV de Décolum qui proposait une réparation.

- **Pont de chemin de fer** : Suite à un accident les années précédentes, le pont du chemin de fer a été abîmé. Christophe CHATAL, qui a passé commande des travaux de réparation, estime que les travaux ont été mal réalisés. Il va prendre contact avec l'entreprise pour reprendre le travail réalisé afin qu'il soit conforme à nos attentes.

- **Multiservices** : Lecture par Bruno ALEX du courrier de Caroline ALIX : cette dernière nous informe du départ inattendu de son associé, Maxime DESSAUX, dont elle n'a plus de nouvelles depuis le 21 août 2018. Une clarification de la situation juridique doit avoir lieu le 17/9/18, car elle était associée avec lui à hauteur de 50 %. Elle va rechercher soit un associé soit un salarié en fonction de l'évolution de sa situation.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 16 Octobre 2018 à 20h30